



## DISSENSUS



### Ariane Azéma

est inspectrice générale de l'Éducation nationale, du sport et de la recherche, coauteure du rapport *Mission territoires et réussite* en 2019.

## “Il faut répondre plus finement aux besoins”

**Votre rapport souligne que l'éducation prioritaire est « mal adapté[e] pour prendre en compte la difficulté sociale et scolaire » telle qu'elle se développe aujourd'hui. Les réseaux d'éducation prioritaire (REP) seraient donc dépassés ?**

Nos zonages sont adaptés pour identifier les territoires de grande relégation, là où l'on trouve les réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+), qui sont une priorité absolue à maintenir, voire à soutenir encore. Mais il reste un ensemble d'établissements aux difficultés plus relatives, parfois conjoncturelles, les REP. Il ne s'agit pas de les supprimer, mais de répondre plus finement à leurs besoins. Aujourd'hui, les mesures les concernant sont limitées – une prime réduite pour les enseignants – et surtout identiques sur tout le territoire. Or il faut varier les formes d'accompagnement et augmenter les primes si l'attractivité des postes pose problème. Et, si besoin, prioriser d'autres axes: formation continue, temps de concertation entre collègues du premier et du second degré, actions éducatives...

**Le gouvernement a opté pour des contrats avec les établissements. Ses détracteurs y voient la porte ouverte à l'arbitraire : seules les équipes « idéologiquement correctes » pourraient recevoir des subsides...**

« Contrat » n'est pas un gros mot. Cela est au cœur du projet d'éducation prioritaire, fondé sur des objectifs suivis dans la durée.

Ce qui peut, légitimement, être débattu tient aux critères de choix de tel ou tel territoire. Dans notre rapport, nous défendons un cadre de négociation entre rectorat, communautés éducatives et collectivités, y compris pour une coordination avec les autres politiques publiques. C'est un enjeu à venir important.

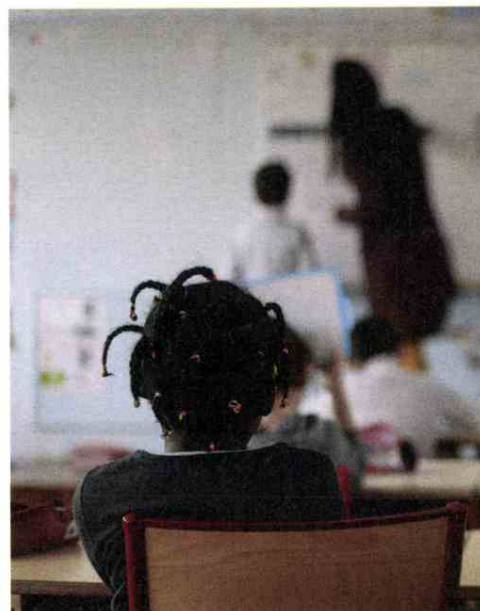
**Cette approche vise également à faire entrer la ruralité dans le champ de l'éducation prioritaire.**

Les difficultés n'y ont pas la même ampleur qu'en banlieue, mais elles existent. En zone rurale éloignée se trouvent des élèves de milieux populaires en situation de grande pauvreté et, plus globalement, des problèmes d'autocensure. Il ne s'agit pas de déshabiller Pierre pour habiller Paul, les ordres de grandeur n'ont rien à voir. Mais rien ne justifie de ne pas prendre en charge les besoins spécifiques de ces élèves.

**Quid enfin des politiques qui préfèrent mélanger les élèves issus de milieux différents ? Elles semblent avoir quelque peu disparu du paysage.**

A l'heure où l'on débat du défi des « séparatismes », les politiques de mixité sont effectivement nécessaires à la réussite de l'éducation prioritaire. Les contrats locaux d'accompagnement (CLA) pourraient justement y contribuer. Face aux pratiques d'évitement et de ségrégation, on a besoin de mesures pour inciter les parents des catégories plus favorisées à jouer le jeu de l'école pour tous.

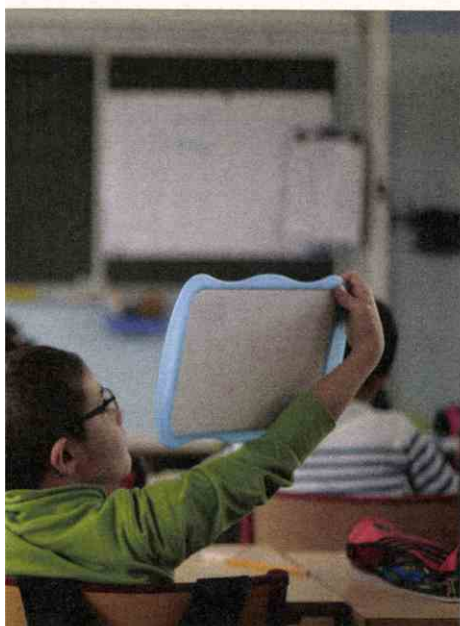
*Propos recueillis par G.L.G.*



## FAUT-IL EN FINIR AVEC LES ZEP ?

Par GURVAN LE GUELLEC

Créées par Alain Savary en 1981, les zones d'éducation prioritaire (ZEP) ne devaient vivre que quelques années, le temps de résorber l'écart de performance séparant les écoles des quartiers populaires des établissements favorisés. Quatre décennies plus tard, les ZEP sont toujours là, prolongées sous de nouveaux noms – RAR, Eclair, REP... Le budget de l'Etat leur accorde 2 milliards d'euros par an (essentiellement sous forme de primes aux enseignants et d'heures rémunérées de formation ou de concertation), mais les inégalités ne se sont pas réduites d'un iota. En 2012, François Hollande, intrigué par leur faible impact, s'était interrogé sur la



pertinence du concept même de zonage, qui oublie 70% des enfants des catégories populaires – et sur ses effets stigmatisants pour les établissements. Aujourd'hui, c'est au tour de la macronie d'être prise d'envie de rupture. Après de longs mois de réflexion, et une consultation confiée à l'inspectrice Ariane Azéma et à l'universitaire Pierre Mathiot, tous deux marqués à gauche, le gouvernement a annoncé la mise en place, expérimentale dans un premier temps, de contrats locaux d'accompagnement (CLA). Lesquels seront proposés à des établissements en difficulté, notamment ruraux, qui jusque-là ne pouvaient bénéficier des aides. Les CLA pourraient se substituer à terme à une partie des réseaux d'éducation prioritaire actuels... à moins que la polémique, toujours vive en matière éducative, n'ait raison de ces velléités de réforme. L'éducation prioritaire peine à démontrer son efficacité. Mais, pour paraphraser Churchill, c'est peut-être le pire des systèmes à l'exclusion de tous les autres. ■



## Marc Douaire

est directeur d'école retraité et président de l'Observatoire des Zones prioritaires (OZP).

# “L'éducation prioritaire a besoin de temps long, pas de contrats”

**Force est de constater que, quarante ans après sa création, l'éducation prioritaire ne parvient toujours pas à réduire les inégalités scolaires.**

Certes, les inégalités ne reculent pas. Mais quelle en est la cause? L'inefficacité de l'éducation prioritaire ou bien l'écroulement socio-économique de certains territoires? On nous parle régulièrement de l'effet stigmatisant du « label » REP, mais ce ne sont pas les écoles que les gens fuient, ce sont les quartiers dans lesquels elles sont implantées. Ce que je crois, c'est que l'éducation prioritaire permet de limiter les effets de la ségrégation urbaine. Un enfant défavorisé s'en sortira peut-être mieux hors de l'éducation prioritaire que dans une école REP [ce que prouvent plusieurs études, NDLR], mais s'il est scolarisé dans un établissement ghettoisé, mieux vaut qu'il profite de mécanismes compensateurs.

**Tout cela a néanmoins un coût: 2 milliards d'euros. La nécessité d'une réforme, à vos yeux, ne s'impose-t-elle pas?**

L'éducation prioritaire touche près de 1,5 million d'élèves. Comme le répète la Cour des Comptes, c'est la seule grande politique sociale de notre système scolaire. En comparaison, combien coûtent les classes préparatoires? Près de 1,4 milliard d'euros pour seulement 85 000 étudiants. Maintenant, s'il faut réviser la carte des REP parce que cer-

tains quartiers se sont gentrifiés, faisons-le. Mais cela ne justifie aucunement de remettre en cause le travail de milliers d'enseignants. Nous sommes les premiers à considérer que des choses peuvent être améliorées. Mais une fois de plus on détricote ce qui a été fait, alors que l'éducation prioritaire a besoin de temps long, d'une approche sereine qui s'intéresse au fond des problèmes, et non à d'obscures questions de contrats, totalement coupées des réalités du terrain.

**Ces fameux contrats ont pourtant un objectif précis: toucher plus largement les élèves défavorisés, notamment les 70% qui sont scolarisés hors éducation prioritaire.**

Le chiffre de 70% est trompeur. Le ministère a une définition très large de la catégorie défavorisée – un tiers des élèves en relève! Les contrats, en « délabellissant » les établissements REP, auront surtout pour conséquence de les exposer aux arbitrages locaux. Prenons la région Auvergne-Rhône-Alpes: ce sera moins d'argent pour l'est lyonnais et davantage pour la Haute-Loire chère à M. Wauquiez! Je veux bien entendre que la ruralité est porteuse de problèmes scolaires, mais celles-ci sont sans commune mesure avec celles des quartiers relégués, et si cela s'avère vraiment nécessaire elles peuvent faire l'objet d'actions spécifiques.

Propos recueillis par G.L.G.